

**DÉCISION SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE AFRICAINE DE LA
STATISTIQUE ET DE LA STRATÉGIE POUR L'HARMONISATION DES
STATISTIQUES EN AFRIQUE (SHASA)**

La Conférence,

1. **FÉLICITE** les Etats membres qui ont signé et ratifié la Charte africaine de la statistique et **INVITE** ceux qui ne l'ont pas encore fait, à signer et à ratifier ladite Charte le plus tôt possible ;
2. **INVITE** les Etats membres à intégrer les principes de la Charte dans leur législation sur leur loi sur la statistique et dans les stratégies nationales pour le développement de la statistique;
3. **INVITE** les Etats membres et les Communautés économiques régionales (CER) à intégrer la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique dans les stratégies nationales et régionales pour le développement de la statistique et **EN APPELLE** à toutes les parties prenantes pour qu'elles mobilisent les ressources nécessaires pour la mise en œuvre de la Stratégie et des stratégies sectorielles ;
4. **APPROUVE** l'institutionnalisation d'une réunion biennale des Ministres africains en charge de l'Etat civil dans le cadre d'un Comité technique spécialisé de l'Union africaine en la matière ;
5. **DEMANDE** à la Commission, à la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), à la Banque africaine de développement (BAD) et aux partenaires de renforcer le Secrétariat des statistiques de l'état civil et de la statistique pour lui permettre de faire face à la demande sans cesse croissante d'assistance en améliorant les systèmes d'état civil et de statistiques en Afrique ;
6. **DEMANDE** à la Commission de coordonner toutes les activités en rapport avec les systèmes d'information du marché du travail au niveau continental et de renforcer sa capacité en se dotant en personnel et en ressources appropriés ; et **INVITE** l'Observatoire économique et statistique pour l'Afrique subsaharienne, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD), la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF), le Programme de développement des Nations Unies (PNUD), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Union européenne (UE), l'Organisation internationale du Travail (OIT), et d'autres partenaires, à soutenir cet effort ;
7. **CHARGE** la Commission, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) de mobiliser les ressources nécessaires pour la mise en œuvre effective de l'initiative de base de données AfricaInfo et de fournir l'appui nécessaire pour permettre aux

Etats membres de développer des systèmes efficaces de gestion et de diffusion des données dans le but de faciliter l'accès du public aux statistiques officielles ;

8. **RECOMMANDE** que la Commission, en collaboration avec la CEA et la BAD, de suivre les activités d'autres institutions de statistique pour le renforcement des capacités des centres nationaux et régionaux de formation, **APPROUVE** la création d'un Centre de formation statistique en Afrique, y compris l'adoption du document proposé sur la stratégie d'alignement des initiatives de formation sur la SHaSA ; et **SOUTIENT** l'autonomisation du Groupe africain sur la formation en statistique et ressources humaines, et de son secrétariat, en vue de coordonner les programmes de formation statistique en Afrique.



Decision on the Implementation of the African Charter on Statistics and the Strategy for the Harmonization of Statistics In Africa (Shasa)

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/65>

Downloaded from African Union Common Repository